

# Ligue Communiste Révolutionnaire

2, rue Richard Lenoir  
93100 Montreuil

Attac  
À l'attention de Jacques Nikonoff et du  
Conseil d'administration  
Rue Marceau  
93100 Montreuil

Monsieur le Président, chères amies et chers amis d'Attac,

Vous nous avez sollicités pour donner notre appréciation sur les 21 exigences pour le traité constitutionnel et sur la rédaction du préambule et du titre I de la partie I intitulé « définition et objectifs d'une union solidaire », proposées par le conseil d'administration d'Attac. Nous vous en remercions et c'est bien volontiers que nous y répondons avec comme état d'esprit la volonté de participer à un débat qui devra se poursuivre bien au-delà des prochaines élections européennes. Et nous sommes tout à fait favorables, comme vous le proposez dans votre lettre, à la tenue d'une rencontre entre une délégation d'Attac et une délégation de notre organisation.

Avant d'aborder précisément ces 21 exigences, dont nous partageons, et ce n'est pas une surprise, en grande partie les intentions, nous pensons nécessaire de préciser qu'à notre avis ce traité constitutionnel, baptisé par ailleurs frauduleusement constitution, est inamendable. Pour deux raisons au moins :

1°) ce traité constitutionnel reprend à son compte l'ensemble des traités précédents (Maastricht, Amsterdam, Nice, etc.) et dessine les contours d'une Europe libérale, sécuritaire, forteresse, militaire et impérialiste qui est totalement contradictoire avec la perspective d'une Europe démocratique, sociale, pacifique des travailleurs et des peuples ;

2°) son élaboration s'est faite de manière totalement antidémocratique, d'en haut, au travers de la Convention dirigée par Giscard d'Estaing, et à laquelle malheureusement les partis sociaux-démocrates européens ont activement participé. La mise en place d'institutions européennes démocratiques, la définition des objectifs sociaux et politiques d'une Europe solidaire ne peuvent être que l'objet d'un processus constituant, d'un large débat démocratique, où des projets alternatifs doivent pouvoir être confrontés et soumis au vote.

Nous sommes donc pour le rejet de ce traité et favorables bien évidemment à un référendum et à une campagne unitaire pour un non de gauche à ce traité pour une Europe libérale.

En ce qui concerne votre proposition de moratoire sur toutes les mesures de libéralisation des services publics, nous y souscrivons pleinement et vous pouvez être sûrs que nos élu-e-s exigeront le réexamen de toutes les directives déjà prises. La défense et l'extension des services publics en France et à l'échelle de l'Europe sont pour nous une priorité absolue. Nos élus ont d'ailleurs publié un document sur cette question intitulé « Europe : les services publics en question » que les adhérent-e-s d'Attac peuvent se procurer gratuitement en écrivant à : Délégation LCR (GUE/NGL), 2 rue Richard Lenoir, 93100 Montreuil.

Après cet intermède publicitaire, il est temps de donner notre appréciation dans le détail des 21 exigences proposées par Attac.

## **Exigence N° 1.**

Aucun problème pour que la solidarité soit un élément constitutif de la construction d'une Europe sociale et démocratique. Mais peut-être faut-il préciser qu'il est également nécessaire de faire en sorte que cette valeur, comme celles d'ailleurs d'égalité ou de liberté, ne soient pas seulement des valeurs formelles mais aient une véritable réalité. Pour ne prendre que deux exemples, la démocratie, si elle a un sens, ne peut

s'arrêter aux portes des entreprises et l'égalité implique une autre répartition des richesses, radicalement différente de celle existant aujourd'hui.

### **Exigence n° 2.**

Tout à fait d'accord pour que l'égalité hommes-femmes soit garantie et soit placée au même niveau que les valeurs citées dans l'exigence n° 1. Peut-être faudrait-il y ajouter également des droits fondamentaux comme le droit des femmes à disposer de leur corps, ce qui implique le droit explicite à l'avortement et à la contraception gratuits pour toutes, y compris pour les mineures, droit qui ne saurait dépendre de telle ou telle majorité forcément aléatoire.

### **Exigences 3, 5, 8.**

Comme Attac, nous pensons que la concurrence ne doit pas être ni un objectif et ni une norme supérieure de la construction européenne. Cet article I.3. alinéa 1.2. «*L'Union offre à ses citoyens et à ses citoyennes un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché où la concurrence est libre et non faussée*» résume à lui seul la philosophie de l'Union européenne pour qui le centre de gravité de la construction européenne est la mise en place d'un grand marché unique sans entrave pour permettre aux entreprises capitalistes financières ou industrielles de réaliser les profits maximums. Il s'agit de remettre la construction européenne sur ses pieds et de faire en sorte que les choix de construction soient faits en fonction de la satisfaction des besoins et des aspirations du plus grand nombre, de la préservation des grands équilibres écologiques, ce qui est totalement contradictoire avec la libre concurrence.

De la même manière, comme l'indique l'exigence 5, «*la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, et à la réduction des barrières douanières et autres*» (article III-216) s'inscrit dans cette même logique et vise à supprimer toutes les barrières à la toute-puissance des multinationales. Nous sommes totalement d'accord avec le fait que cet article est contradictoire avec le principe de souveraineté alimentaire mais aussi avec la défense des services publics. La Conférence de Guadalajara réunissant Union européenne, Amérique latine et Caraïbes démontre, au-delà des discours démagogiques et trompeurs, que l'objectif de l'UE est d'assurer les intérêts des transnationales européennes dans le cadre de la compétition à laquelle se livrent UE et Etats-Unis pour la domination économique du monde.

### **Exigences 4 et 6.**

Nous sommes comme Attac totalement opposés à ce que les services publics, que le traité appelle services d'intérêt général, soient soumis aux règles de la concurrence. Ce qui doit déterminer les choix en matière de services publics, ce sont la satisfaction des besoins fondamentaux pour toutes et tous, comme le droit à l'éducation ou le droit à la santé, et l'accès à l'eau, l'électricité, etc., ce qui est contradictoire avec l'économie de marché régie par la recherche du profit maximum. Nous sommes également contre la remise en cause du monopole des services publics en ce qui concerne entre autre la poste, la distribution du gaz et de l'électricité ou les chemins de fer et sommes favorables à l'extension de ces monopoles. Conséquemment, nous sommes pour que l'éducation, la santé et la culture ne soient pas soumises à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et que cela ne soit pas discutable et ne puisse être bradé ou troqué comme vous les dites «*contre des concessions dans d'autres secteurs*».

### **Exigence 7.**

Dans plusieurs exigences, Attac propose d'encadrer la commission. En ce qui nous concerne, nous pensons que dans le cadre de la construction d'une Europe démocratique une institution comme la commission n'aurait pas lieu d'être car elle est par essence antidémocratique. Ceci dit, nous sommes favorables, et nous soutiendrons au Parlement européen, toute mesure qui vise à limiter les pouvoirs de la commission et à la contrôler.

### **Exigences 9 et 10.**

De manière générale, la politique monétaire doit être subordonnée aux choix politiques et sociaux, dont le droit à un emploi pour toutes et tous est une priorité absolue. Ceci dit, la politique monétaire à elle seule ne peut suffire pour réaliser cet objectif fondamental. Pour aller dans ce sens, la réduction à l'échelle de

l'union européenne de la durée du temps de travail sans diminution de salaire et sans flexibilité, la réquisition des entreprises qui font des profits et qui licencient sont des revendications pour nous tout à fait essentielles.

Logiquement, nous sommes pour remettre en cause l'autonomie de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales dont les choix ne sont aucunement déterminés en fonction des intérêts du monde du travail.

**Exigence 11.** L'augmentation du budget de l'Union peut être justifiée s'il s'agit de réaliser des grands travaux d'intérêt général, de mettre en place et de développer les services publics ou de permettre une uniformisation par le haut des acquis sociaux. Mais plutôt que d'avoir recours à l'emprunt, il nous semble plus judicieux de réaliser l'augmentation du budget par un impôt prélevé sur les profits des grandes entreprises industrielles et financières.

### **Exigence 12.**

Nous sommes contre l'article III-45 qui indique que « *les restrictions tant aux mouvements des capitaux qu'aux paiements entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites* ». Comme Attac l'indique, un tel article peut être évoqué contre la taxe Tobin et toute forme de taxation de transferts de capitaux à des fins spéculatives.

Nous voudrions à cette occasion tordre le coup à une légende selon laquelle les députés de la LCR auraient une quelconque responsabilité quant à la non instauration de la taxe Tobin suite à leur abstention sur une proposition de résolution sur les mouvements internationaux de capitaux. Précisons d'emblée que les députés européens de la LCR ont toujours voté pour la mise en place de la taxe Tobin lorsque celle-ci a été proposée à de nombreuses reprises dans des résolutions d'orientation économique de l'Union européenne. En ce qui concerne la résolution incriminée, il faut commencer par préciser que cette résolution ne visait pas à instaurer la taxe Tobin mais plus prosaïquement à souhaiter que « *la commission établisse dans les six mois, un rapport quant à l'intérêt et la faisabilité d'une taxe sur les mouvements de capitaux spéculatifs internationaux* ». Pourtant, si la résolution n'avait dit que cela, les députés de la LCR l'auraient votée sans aucun état d'âme. Mais elle comprenait aussi des attendus que nous jugeons contradictoires, y compris avec la logique qui sous-tend la bataille pour la taxe Tobin (et pour d'autres taxes d'ailleurs) portée par Attac et le mouvement altermondialiste et qui vise à battre en brèche la dictature des marchés financiers sur les populations. Tout vote est discutable – et celui-là a été âprement et publiquement discuté au sein de la LCR -, mais faut-il au moins en exposer les termes exacts pour éviter de fausses polémiques. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que, pendant plusieurs années, la grande majorité des gouvernements des États de l'Union européenne étaient des gouvernements sociaux-démocrates, ou de la « gauche plurielle » et qu'ils avaient tous les moyens à leur disposition pour imposer la taxe Tobin, ce qu'ils se sont bien gardé de faire. Sur ce dossier, les adhérent-e-s d'Attac peuvent se référer au dossier Rouge Europe n° 7 « De Porto Alegre à Mumbai, à l'heure de l'altermondialisme » (qui peut être commandé gratuitement à : Délégation LCR (GUE/NL), 2 rue Richard Lenoir, 93100 Montreuil).

### **Exigence 13.**

Nous sommes favorables à ce qu'une clause rende impossible la régression des droits des citoyens de l'Union et empêche donc l'application de lois communautaires qui aurait pour conséquence une régression sociale dans tel ou tel État de l'Union européenne. Mais nous sommes aussi pour organiser la convergence des droits et acquis sociaux et démocratiques alignés sur les lois, règlements ou accords les plus favorables dans les différents pays de l'Union européenne. Il doit en être ainsi aussi bien pour les services publics, les systèmes de sécurité sociale, les salaires, la durée du temps de travail, les droits des travailleurs, les droits des enfants, le droit à l'avortement ou l'égalité entre hétérosexuels et homosexuels, pour ne prendre que ces exemples.

### **Exigence 14.**

Nous sommes d'accord avec cette exigence car il n'y a effectivement aucune raison de traiter de manière spécifique et privilégiée les Églises et les organisations non confessionnelles. L'article II-51, intitulé « statuts des églises et des organisations non confessionnelles » du traité constitutionnel, n'a pas lieu

d'être d'autant que l'article 46 intitulé « principe de la démocratie participative » - qui est par ailleurs une caricature de démocratie participative -, indique, comme vous le dites, que « *les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile* ».

### **Exigences 15 et 16.**

Nous sommes contre toute référence à l'Otan et contre toute forme de collaboration de l'Union européenne avec elle. De manière générale, l'article 40 « dispositions particulières à la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune » doit être remis en cause dans sa globalité. Il fixe de fait le cadre d'une Europe puissance, militaire, interventionniste et nous devons opposer à cette conception guerrière de la construction européenne une Europe pacifique, ce qui implique notamment le refus d'une armée européenne et des restrictions drastiques des budgets militaires de ses états membres ainsi que la destruction immédiate et unilatérale des armes de destruction massive en leur possession

### **Exigence 17.**

Nous sommes très dubitatifs sur les coopérations renforcées qui ont été instituées par le traité de Nice et qui visent à contourner les blocages, les bâtons dans les roues que certains États pourraient mettre à des avancées dans la construction européenne. Le problème, c'est qu'il est très dangereux d'avoir une quelconque position de principe car les coopérations avancées peuvent déboucher sur des mesures progressistes mais aussi et malheureusement le plus souvent sur des mesures régressives et réactionnaires. Par exemple sur la question que nous venons de traiter de la mise d'une force militaire européenne. Nous n'en voulons pas qu'elle soit assurée par l'Union dans son ensemble ou par une partie des États qui la compose.

Il y a d'ailleurs un problème général que l'on retrouve dans plusieurs des 21 exigences d'Attac et qui tourne autour de la question de savoir si nous sommes favorables à des votes à la majorité qualifiée ou à l'unanimité suivant les sujets. Cette question est pour nous subordonnée à des « verrous » préalables, mettant au cœur des valeurs et objectifs de l'Union les droits sociaux, la cohésion sociale, et ôtant des mécanismes de la concurrence les services publics assurant de tels droits. Dans un tel cas, il va de soi que des coopérations sur ces terrains peuvent se faire. Mais si elles sont prises dans le carcan de Traités privilégiant la concurrence « saine », alors elles sont vouées à l'échec. Et nous savons bien que pour l'essentiel, dans le cadre actuel de la construction européenne, la préservations des acquis sociaux, la conquête de nouveaux droits dépendront des capacités de mobilisation des salarié-e-s.

### **Exigences 18, 19 et 20 et 21.**

Les questions abordées dans ces exigences touchent à la question des droits démocratiques.

Nous sommes pour que tous les droits définis dans le titre V intitulé «citoyenneté» de la partie II soient donnés à toutes celles et ceux qui résident dans les pays de l'Union et pas seulement aux ressortissants des États de l'Union que cela concerne le droit de vote ou d'éligibilité, le droit à «une bonne administration», le droit de pétition, la liberté de circulation et de séjour sur l'ensemble du territoire de l'Union, le droit à la protection diplomatique et consulaire.

Si un million de citoyens veulent soumettre un acte juridique nécessaire aux fins de l'application de la Constitution, il n'y a en effet aucune raison que ce soit la commission qui soit habilitée à décider de l'opportunité ou non de la proposition et à formuler cette proposition. Et il est normal que le parlement soit saisi directement, sans le filtre de la commission. De la même manière, il n'y a pas plus de raison pour que la commission ait le monopole de la proposition d'actes législatifs. Mais, nous ne pouvons en rester à la proposition que ces compétences de la Commission soient élargies au seul Parlement. Nous devons également envisager, réfléchir à la mise en place, adaptée au cadre européen, du droit de référendum (qui permet de remettre en cause le vote d'une loi) et d'initiative populaire (qui permet de formuler une proposition de loi), la décision relevant d'un vote de tous les résidents de l'Union.

En ce qui concerne la révision du traité, nous sommes bien évidemment, vu l'appréciation que nous en faisons, contre le fait qu'il ne puisse être modifié que suite à une ratification par l'unanimité des États membres de l'Union car cela reviendrait à sceller dans le marbre la construction libérale de l'Europe fondée sur « le primat de la concurrence et du libre-échange », sur la politique de destruction des services publics et le déficit démocratique de cette construction. Mais proposer que cette révision puisse être

décidée à la majorité qualifiée ne permet pas de résoudre le problème au vu des rapports de force existant aujourd'hui au sein de l'Union et des différents États. Là aussi, il faut discuter de la possibilité que le droit de révision soit aussi du ressort des résidents de l'Union.

### **Sur le préambule et la partie I, titre I, présentés par Attac.**

Vu la nature de l'Union européenne, de ses institutions en vigueur et du projet de traité constitutionnel, il nous paraît discutable et un peu vain de vouloir faire une reredaction du préambule et du titre I de la partie I. Mais cela ne nous empêche pas de donner notre appréciation des intentions contenues dans la rédaction proposée par Attac.

En ce qui nous concerne, nous nous référons à l'assemblée générale des mouvements sociaux qui a suivi le Forum social européen de Florence et faisons notre son appréciation selon laquelle toute constitution européenne devrait affirmer comme principes préalables :

+ la condamnation des guerres et des occupations impériales, la dissolution de l'Otan (deux éléments qui sont absents de la rédaction proposée par Attac, mais nous ne pensons pas que cela relève d'une divergence) ;

+ l'institution d'une charte des droits sociaux qui harmonise vers le haut les meilleurs acquis des pays membres de l'Union européenne, que cela concerne la durée du temps de travail, les salaires avec notamment la mise en place d'un salaire minimum européen, la protection sociale et le système des retraites, les services publics ou des droits comme le droit à l'avortement et à la contraception (ce qui correspond aux intentions exprimées dans le point 4 du préambule d'Attac). Cette harmonisation vers le haut devra être complétée par l'extension de ces droits, par l'acquisition de nouveaux.

Si nous partageons nombre des autres intentions exprimées dans le préambule de la rédaction du titre I de la partie I, trois points nous semblent nécessiter une discussion :

(a) Dans l'article 3, point 3, vous affirmez que *« ce développement s'appuie sur le secteur public, sur le secteur de l'économie sociale et solidaire et sur le secteur marchand »*. Si nous apprécions que vous n'ayiez pas mis (explicitement) de signe d'égalité entre ces secteurs. la rédaction peut laisser croire à une égalité implicite Or, l'expérience montre que cette cohabitation est illusoire et qu'inévitablement un des secteurs l'emporte sur l'autre. En l'état actuel, le secteur marchand contrôle l'essentiel de la production industrielle et des services, du système financier et bancaire et c'est lui qui dicte les grands choix économiques et sociaux. En ce qui nous concerne, nous pensons toujours que la satisfaction des besoins et des aspirations du plus grand nombre exige que les secteurs essentiels de la production industrielle, des services et du système bancaire soient socialisés, ce qui représente bien plus qu'une simple préservation ou même d'une extension des services publics tels qu'ils existent aujourd'hui.

(b) Dans le même ordre d'idée, le contrôle des capitaux afin de protéger et développer les services publics et de garantir la souveraineté et la sécurité alimentaires (article 4) ne saurait suffire ni pour garantir à toutes et tous le droit à un emploi, à un logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, au temps libre, ni pour établir des relations « équitables » avec les pays du Sud, ni pour préserver les grands équilibres écologiques. Les brèches dans la propriété privée doivent être considérablement élargies. Pour ne prendre qu'un seul exemple, comment croire pouvoir résoudre les problèmes de santé en Europe et dans le monde sans s'en prendre aux grands trusts pharmaceutiques, sans faire passer la recherche et la production de médicaments dans le secteur public, socialisé ?

(c) l'article 5 nous pose un problème non pas dans la définition des relations entre l'Union européenne et les États membres mais dans la valorisation des États eux-mêmes, présentés comme neutres, susceptibles d'avoir pour fonction de lutter contre les inégalités et les exclusions, de veiller à la justice et à la protection sociale, de garantir l'existence et l'extension des services publics de qualité. Toute l'histoire de près de deux siècles montre qu'il n'en est rien et que ce sont les mobilisations sociales de masse, les rapports de force que les salarié-e-s ont su imposer qui ont permis les avancées sociales. De la même manière, nous ne faisons pas plus confiance aux États nationaux qu'à l'Union européenne pour maintenir l'ordre public et la sécurité intérieure quand on voit les politiques sécuritaires menées à tous les niveaux dont les jeunes et l'immigration sont les premières victimes.

En conclusion et pour poursuivre le débat et la réflexion :

Face à la construction antisociale et antidémocratique de l'Union européenne, partis politiques, mouvement syndical, mouvement associatif et mouvement altermondialiste ont un défi considérable à relever après des dizaines et des dizaines d'années où l'internationalisme a été étouffé par la division du monde en deux blocs, aucun d'entre eux n'étant porteur d'une quelconque perspective d'émancipation. Et puis, il y a eu les mobilisations pour l'annulation de la dette des pays du Sud, le mouvement zapatiste, les marches européennes contre le chômage, la marche mondiale des femmes, le mouvement altermondialiste, les forums sociaux mondiaux et continentaux, le mouvement anti-guerre qui ouvrent de nouvelles perspectives, de nouveaux horizons et notamment celui d'une société débarrassée de toutes les formes d'exploitation et d'oppression. Nous, nous continuons à appeler un tel horizon le socialisme, d'autres préfèrent parler d'un autre monde possible. Qu'importe si nous regardons dans la même direction pour paraphraser Saint-Exupéry. Mais si regarder dans la même direction est un point de départ commun indispensable, il ne saurait suffire car il faut aussi définir une orientation politique, les moyens à mettre en œuvre pour mettre fin aux injustices, à la misère, aux guerres. Nous n'avons aucune prétention sinon de vouloir participer, avec beaucoup d'autres, à la construction d'une véritable alternative à la mondialisation libérale. Une telle alternative ne pourra se forger pour l'essentiel au travers de simples « montages institutionnels ». Seul le cumul d'expériences de mobilisations sociales prolongées, de la mise en place ou du renforcement de cadres comme les forums sociaux européen, euroméditerranéen, mondial, qui sont des lieux précieux – dont il faut préserver le cadre unitaire large - de confrontation d'expériences mais aussi de débats stratégiques, permettra de faire des pas en avant décisifs. Et cela tant du point de vue de l'élaboration d'un programme de revendications visant à la satisfaction des besoins et des aspirations du plus grand nombre, des moyens à mettre en œuvre pour les imposer que de la mise en place d'institutions démocratiques garantissant là encore au plus grand nombre la possibilité de décider des choix économiques, sociaux, politiques à tous les niveaux. C'est un chantier immense auquel nous souhaitons collaborer avec Attac, avec toutes les organisations, avec toutes celles et ceux pour qui un autre monde est possible.

Avec nos meilleurs sentiments altermondialistes

Pour la LCR : :

Léonce Aguirre  
Olivier Besancenot  
Alain Krivine  
Anne Leclerc  
Roselyne Vachetta